



Syndicat
Intercommunal
d'Assainissement
et de Restauration
de Cours d'Eau

L'usine de dépollution du SIARCE

L'objectif du SIARCE :

s'engager résolument

en faveur de l'Homme et

de son Environnement



SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE



Syndicat
Intercommunal
d'Assainissement
et de Restauration
de Cours d'Eau

Depuis longtemps le SIARCE s'est engagé dans une politique d'aménagement global et coordonné de la rivière Essonne et de ses affluents (hors Juine) et dans la gestion rationnelle des réseaux d'assainissement dans un objectif de développement durable.

Le Syndicat assure un grand nombre de missions dans ses domaines de compétences en collaboration avec des Partenaires publics, privés et associatifs, en concertation permanente avec les Elus locaux, assurant ainsi une meilleure synergie entre tous ces acteurs.

Partenaires depuis 1989, le SIARCE et la Société des Eaux de l'Essonne ont mis en place des outils permettant de rendre aux rivières et aux fleuves une eau assainie, compatible avec les exigences de qualité du milieu naturel. Cette collaboration s'est traduite par l'obtention de la certification environnementale ISO 14001 du système d'assainissement (réseaux et station).

Les chiffres et le nombre d'opérations réalisées croissent régulièrement, mais surtout, la complexité des dossiers à traiter augmente de plus en plus, en même temps que celle du cadre d'intervention des collectivités locales.

Le SIARCE a pour objectif prioritaire de rendre le meilleur service et c'est ce qu'il a toujours fait grâce à la compétence, à la disponibilité, et à l'engagement de tous : Elus solidaires et personnel du Syndicat, motivés pour la mise en œuvre d'un environnement de qualité.

Au fil des années, des actions innovantes et courageuses ont été lancées. A l'aube du 3ème millénaire, le SIARCE a su développer une démarche planifiée et prospective vers le XXIème siècle.

Les hommes et les femmes qui auront la lourde tâche de la mettre en place auront à suivre le chemin déjà tracé par leurs prédécesseurs et, comme eux, ils devront songer à l'avenir de tous en améliorant constamment notre patrimoine.

"Penser globalement, agir localement" ; ce n'est pas un slogan, mais une réelle nécessité. Il faut appliquer des politiques de gestion globale et coordonnée incluant tous les acteurs de l'eau pour que les générations à venir apprécient à leur juste valeur nos efforts pour la préservation de l'environnement.



Bassin de collecte épuratoire

Communes adhérentes à la compétence assainissement



Collecte des eaux usées



Les eaux usées en provenance de nos habitations et de quelques industries ou commerces véhiculent une multitude de pollutions. Il est indispensable de nettoyer cette eau avant de la rendre à son milieu naturel : la Seine. C'est le rôle de l'usine de dépollution du SIAE.

Pré-traitement :

Le dégrillage et relevage



Les eaux sales par les activités domestiques et industrielles arrivent à l'usine de dépollution du SIAE chargées en déchets solides et en polluants. Les premières tâches consistent à relever ces eaux à un des points culminants de la station et à éliminer les déchets les plus volumineux.

Le dessablage - dégraisage



Après le relevage et le dégrillage, les eaux passent par un barrage qui assure l'élimination des déchets solides fins, en agitant en même temps sur les sables et les graisses.

Traitement biologique du bassin d'aération



Les eaux sales, maintenant diluées, sont encore chargées en polluants dissous que l'on ne peut extraire mécaniquement. L'eau est alors épurée de ses matières organiques carbonées à l'aide de bactéries présentes dans l'eau de bassin d'aération.

Le clarificateur



Cet ouvrage circulaire permet de séparer l'eau des boues par décantation. À sa sortie, l'eau devient « clair » passant dans les biefs pour un dernier traitement.

Un traitement biologique performant : les biofiltres



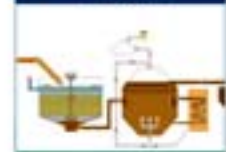
Dans les biofiltres, l'eau s'écoule sur un lit de bactéries spécialisées qui la débarrassent de ses polluants amoniacaux, avant son retour à la rivière.



Air vicié

Boues

Régérer et dégraisser les boues



Les boues arrivant de clarificateur sont encore très liquides et fermentescibles, donc difficiles à stocker et à transporter. Pour les utiliser comme engrais agricole, il est nécessaire de les épaisir et de les stabiliser.

Neutraliser et compacter les boues



Pour pouvoir être utilisées comme engrais par les exploitants agricoles, les boues doivent être stables chimiquement et transportables.

La valorisation agricole des boues



Stables, inodores et enrichies en calcium, les boues de la station constituent un engrais de qualité, facilement manipulable. Systématiquement contrôlées en laboratoire, elles seront transportées et épandues sur les champs à la demande des exploitants agricoles.

Le retour à la rivière



Grâce à l'action de la station, le retour de l'eau à la rivière est maintenant possible. L'eau est une ressource précieuse qu'il faut éviter de gaspiller.

La désodorisation



Les traitements des eaux usées et des boues produisent de mauvaises odeurs qu'il faut traiter avant leur retour à l'air libre. L'air vicié est aspiré dans les bâtiments recouvrant certains ouvrages de dépollution, puis dirigé vers les locaux de désodorisation. Dans ces installations, on procède à un lavage qui débarrasse l'air des

Air purifié



Traitement et devenir des boues

La réglementation est de plus en plus stricte en ce qui concerne la qualité des boues qui sont destinées à l'épandage : stables, inodores et enrichies en calcium, les boues de notre usine de dépollution constituent un engrais de qualité, facilement manipulable.

Systématiquement contrôlées en laboratoire, elles sont transportées et épandues sur les champs à la demande des exploitants agricoles.

La valorisation agricole tient une place importante dans notre Politique de gestion des eaux usées.

Ainsi, afin de répondre aux nouvelles normes de rejet dans le milieu naturel et dans l'objectif de préserver ce milieu, le SIARCE et l'exploitant de l'usine, la Société des Eaux de l'Essonne, se sont engagés dans une démarche environnementale qui a aboutit en 2000 à la certification ISO 14001 du réseau d'assainissement et de l'Usine de Dépollution du SIARCE. Cette certification, délivrée par l'AFAQ (Association Française pour le management et l'Amélioration de la Qualité), a d'ailleurs été reconduite en 2001.

Service Assainissement du SIARCE

37, quai de l'Apport-Paris
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél : 01 60 89 82 58
Fax : 01 64 96 41 42
E-mail : assainissement@siarce.fr
Site web : www.siarce.fr

Service Communication du SIARCE

37, quai de l'Apport-Paris
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél : 01 60 89 82 47
Fax : 01 64 96 41 42
E-mail : communication@siarce.fr
Site web : www.siarce.fr

Société des Eaux de l'Essonne

27, route de Lisses
91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Tél : 01 60 88 87 45
Fax : 01 64 96 65 94



Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau

37, quai de l'Apport-Paris - BP 307 - 91104 Corbeil-Essonnes cedex
Tél : 01 60 89 82 20 - Fax : 01 64 96 41 42 - siarce@siarce.fr
site web : www.siarce.fr